

## OBJECTIF PROGRAMME 2030 ET AGENDA 2063 : L'ÉTAT DE DROIT, MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AFRIQUE

Les 1er et 2 juin 2016

Dar es Salam, République unie de Tanzanie

*Conférence organisée par l'Organisation Internationale de Droit du Développement (OIDD)  
en coopération avec le Gouvernement de la République unie de Tanzanie*



Cette conférence, qui s'inscrit dans l'initiative Afrique de l'OIDD, vise à fournir un lieu de réflexion pour les dirigeants, les hauts fonctionnaires politiques et les experts des pays de l'Afrique sur diverses thématiques telles que : les stratégies et les politiques, les échanges de connaissances et d'expériences, le renforcement des partenariats entre les États de l'Afrique et avec la communauté internationale, afin de promouvoir davantage l'État de droit en Afrique en tant que composante à part entière du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

### CONTEXTE

L'Afrique est un continent d'une formidable richesse en termes de culture, de ressources et de possibilités. Elle abrite de nombreuses économies à forte croissance et des populations les plus dynamiques à l'échelle mondiale. À l'horizon 2050, ce continent devrait accueillir près du quart de la population active mondiale. Pourtant, malgré ces perspectives et d'autres indicateurs prometteurs de développement, l'Afrique reste confrontée à d'importants défis tels que la pauvreté, les niveaux d'inégalité croissants ainsi qu'une vulnérabilité plus forte aux changements climatiques. Elle a également été le théâtre de conflits parmi les plus importants au monde avec les crises humanitaires et les flux de réfugiés.

En mai 2013, l'Union africaine a lancé l'Agenda 2063, son plan d'action pour le développement sur 50 ans, qui expose la vision panafricaine en sept aspirations. Tel que noté dans ce document, il est de plus en plus admis à travers tout le continent que l'État de droit est un moyen indispensable pour promouvoir le développement durable.

En septembre 2015, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui fixe un ensemble de 17 objectifs de développement durable (ODD) et 169 cibles correspondantes. Les ODD détermineront les 15 prochaines années les politiques d'investissement mondial en ce qui concerne les priorités de développement, dans le sillage des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Plus précisément, l'Aspiration 3 de l'Agenda 2063 et l'ODD 16 du Programme 2030 érigent tous deux l'État de droit et l'accès à la justice en tant que moteurs et résultats du développement durable. Dès lors, l'État de droit est pertinent dans le cadre de l'ensemble des ODD et des Aspirations car il promeut les processus participatifs, responsables et équitables dans les sphères économique, sociale et environnementale.

La Position africaine commune (PAC) de l'Union africaine sur le Programme de développement pour l'après-2015 propose un ensemble approuvé de priorités africaines spécifiques que l'on retrouve dans les ODD et qui sont pleinement conformes à l'Agenda 2063. La PAC souligne ainsi la nécessité de construire les capacités productives, notamment par un meilleur accès à l'éducation et à des soins de santé de qualité, par une meilleure promotion des jeunes et l'autonomisation des femmes, par une gestion durable des ressources, par la lutte contre la dégradation de l'environnement et les changements climatiques, mais également par la promotion de la paix et de la sécurité, et la création d'une architecture de gouvernance mondiale plus responsable. La promotion de la justice et de l'État de droit est indispensable pour créer un environnement propice à la réalisation de ces priorités.

Dans ce contexte, la conférence *Objectif Programme 2030 et Agenda 2063 : l'État de droit, moteur du développement durable de l'Afrique* s'intéressera plus particulièrement à la manière dont l'État de droit peut permettre et assurer la réussite de ces priorités mondiales et continentales.

L'OIDD, seule organisation intergouvernementale qui se consacre exclusivement à la promotion de l'État de droit et du développement, organise cette conférence comme étant la première étape d'un mouvement plus vaste visant à promouvoir davantage le développement durable par des mesures concrètes appuyées par l'État de droit. Cette initiative a pour but de soutenir l'État de droit et le développement en Afrique par :

1. Une plus grande sensibilisation et un engagement politique accru ;
2. La recherche et une initiation aux possibilités de participation à des programmes débouchant sur des actions concrètes ;
3. La promotion des recherches factuelles et l'élaboration de politiques sur ces questions ;
4. Le soutien et le renforcement des réseaux nationaux et régionaux ainsi que des partenariats en Afrique.

## OBJECTIFS

Cette conférence sera également un lieu de discussion et d'échange de connaissances, d'expériences et de bonnes pratiques. Elle aura pour objet d'encourager et de faciliter la création de réseaux et de partenariats stratégiques entre les principaux acteurs et parties prenantes, au service des ODD.

En s'appuyant sur les contributions de dirigeants politiques de premier plan, d'experts et de professionnels africains, la conférence rassemblera d'éminents acteurs nationaux, régionaux et internationaux qui s'attacheront à :

- a. Identifier les potentialités, les défis et les stratégies permettant d'optimiser l'apport de l'État de droit au développement
- b. Promouvoir les réseaux et les partenariats d'action avec les participants à la conférence et d'autres acteurs, dans le but de renforcer l'État de droit et le développement durable en Afrique.

## AXES THÉMATIQUES

En Afrique et dans le monde, il est de notoriété publique que l'État de droit est une composante nécessaire et à part entière du développement. Il est de plus en plus admis qu'un développement durable équitable et ouvert à tous restera lettre morte tant qu'une culture de la justice et de l'État de droit n'aura pas pris racine dans le gouvernement et la société.

Les consultations menées à ce jour révèlent un intérêt pour les thématiques suivantes :

1. Des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous, notamment dans le secteur de la justice ;
2. L'égalité entre les hommes et les femmes, l'accès à la justice et l'autonomisation des femmes et des filles ;
3. La santé et le bien-être par l'État de droit et l'accès à la justice ;
4. Le développement économique par l'État de droit.

Les discussions sur ces questions seront abordées à la lumière du Programme 2030 et de ses ODD, y compris l'ODD 16<sup>1</sup>, ainsi que des Aspirations de l'Agenda 2063, y compris l'Aspiration 3<sup>2</sup>. Les méthodes appliquées pour mesurer de manière fiable les progrès réalisés dans le cadre des ODD et de l'Agenda 2063, ainsi que pour rechercher les sources de financement seront également au nombre des priorités de la conférence.

## PARTICIPANTS

La conférence proposera une approche multidisciplinaire et intégrée, associant un large éventail d'intervenants de pays de l'Afrique, dont des responsables politiques, des parlementaires, des hauts fonctionnaires, des magistrats, des experts du droit et du développement, des professionnels, ainsi que des membres de la société civile. Des représentants de la communauté internationale et du secteur privé seront également invités à participer aux débats.

## ORGANISATION

La conférence est organisée par l'OIDD, en coopération avec le Gouvernement de la République unie de Tanzanie, à Dar es Salam en juin 2016. Pour la préparation de la Conférence, l'OIDD a bénéficié des conseils et de l'appui d'éminentes personnalités africaines, notamment de M.

---

<sup>1</sup> Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

<sup>2</sup> Une Afrique où Regnent la Bonne Gouvernance, la Démocratie, le Respect des Droits de l'Homme, la Justice et l'Etat de Droit

Benjamin Mkapa, ancien Président de Tanzanie, de M. Willy Mutunga, Juge en chef du Kenya, du Juge Albie Sachs d'Afrique du Sud et d'autres personnalités.

La conférence se composera de rencontres à haut-niveau et des sessions de groupe de travail où se tiendront des débats interactifs qui feront le bilan des avancées et des défis à relever, et proposeront enfin des politiques et stratégies permettant de réaliser les objectifs du Programme 2030 et la vision panafricaine exposée dans l'Agenda 2063.

*L'OIDD donne aux gouvernements et aux peuples les moyens de réformer les lois et de renforcer les institutions afin de promouvoir la paix, la justice, le développement durable et les perspectives économiques.*